

Fiche outil n°3

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE ET PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Après la date limite de dépôt des offres, ATMB procède à l'ouverture des plis reçus.

Négociation

La phase de négociation a lieu uniquement si elle est prévue dans le règlement de la consultation.

Elle peut se faire par téléphone, en visioconférence ou dans les locaux d'ATMB selon les possibilités des candidats.

Elle porte sur tous les points de l'offre. Sa durée est indiquée dans le règlement de la consultation.

Sélection de l'attributaire

Les offres sont notées et classées par application des critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation.

Le candidat proposant l'offre la mieux disante, à l'issue du classement des offres, est déclaré attributaire du marché.

Une fois que l'attributaire est sélectionné, ATMB doit s'assurer qu'il est en règle concernant sa situation fiscale et sociale.

L'entreprise doit ainsi remettre les attestations de régularité fiscale et de vigilance délivrées par les administrations au moment de l'attribution du marché.

Si l'entreprise ne peut pas produire ces attestations, sa candidature au marché public est irrecevable. Elle est éliminée du marché public.

La signature et la notification du contrat

La notification consiste en un envoi d'une copie du marché, donc des pièces contractuelles, signé au titulaire.

Aucun commencement d'exécution d'un marché ne peut intervenir, avant la date de réception de la notification par le titulaire de ce document.

Fiche outil n°3

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE ET PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS



Pour pouvoir être payés, nos fournisseurs doivent envoyer leurs factures au service en charge de la facturation.

Ils doivent envoyer électroniquement la facture à l'adresse suivante :



facturefour@atmb.net

La facture doit être au format **PDF natif** et il ne doit y avoir qu'une seule facture par PDF.

Le **numéro de commande** doit impérativement figurer sur la facture aux formats suivants :

- Pour les commandes passées avant le 1er janvier 2024 : **MARxx-xxx-xxxx** ou **CDA000xxxxx**
 - Exemples : *MAR20-003-0007* ou *MAR23-015* ou *CDA00038525*
- Pour les commandes passées après le 1er janvier 2024 : **AAAA (Année) – XX (Code direction) – 0000 (Numéro marché) - 000000 (Numéro commande)**, le cas échéant.
 - Exemples : *2024MA0001* ou *2024RE0002-000008* ou *MAR20-003-000009*

Cette référence est disponible soit sur le courrier de notification, soit sur le bon de commande émis par ATMB.

Les paiements ont lieu dans les 30 jours à compter de la réception de la date de facture, par virement bancaire.